

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

9

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLI AUPRES DE
LA CDC POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION EN
VEFA DE 48
LOGEMENTS LLI « MAS
D'OLEAS » A
DRAGUIGNAN 557-02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE, Catherine
BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Dominique LAIN, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,
Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var) –
excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 24 du 28 Juin 2024, vous avez autorisé la construction en VEFA de 48
logements LLI « Mas d'Oléas » à Draguignan.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser
auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 2 lignes de prêts pour un montant total de 7
805 287,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLI

Prêt	PLI	PLI Foncier
Montant	4 324 852,00 €	3 480 435,00 €
Durée du Prêt	35 ans	50 ans
Durée d'Amortissement	35 ans sans différé d'amortissement	50 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle	
Index	LIVRET A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.40% <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>	
Typologie Gissler	1A	
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>	

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Dracénie Provence Verdon Agglomération à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI